La libération des Boches coupables

EXPLICATIONS OFFICIELLES

« Le Réveil » a annoncé hier que des instructions étaient parvenues dernièrement de Paris aux Conseils de guerre de la 1re région, d'après lesquelles les Allemands inculpés dans diverses affaires et retenus jusqu'à ce jour à la Citadelle de Lille, devront être prochainement remis en liberté.

Il a paru étonnant à certains, que cet ordre concernait surtout des Allemands domiciliés en Prusse rhénane et autres pays occupés.

Evidemment!... cela va de soi, étant entendu d'ailleurs que les autres boches des pays non occupés, se sont bien gardés de venir se présenter et que nous n'avons, comme prisonniers, que des gens des pays rhénans.

Nous avons vu hier à ce sujet un officier supérieur de la Citadelle. Cet officier nous a déclaré : « Il est de toute évidence que nous ne tenons pas entre nos mains les von Heinrich, von Graevenitz, et Himmel de tous genres.

» Ceux-là sont à Berlin, nous le savons, et y restent.

» En somme, nous n'avons ici que le menu fretin; les gros coupables sont restés en Allemagne, hors d'atteinte.

» On s'est certainement inspiré de cela, à Paris, quand on a décidé de donner l'ordre de mettre les boches que nous tenons en liberté.

» Ces gens-là seront, eux aussi, jugés par contumace, tout comme ceux restés en Allemagne ».

Certes, voilà une situation bizarre et on se demande quel motif a pu faire prendre une mesure dont les effets ne manqueront pas d'être assez singuliers.

Ici à Lille, évidemment, la chose n'est pas grosse de conséquence, car il n'y avait à la Citadelle qu'une dizaine de boches inculpés. Il n'en est pas de même à Metz et à Strasbourg, où les affaires en cours d'instructions sont de beaucoup plus nombreuses.

Cette nouvelle a causé à Lille une très grosse sensation et a fait, hier, l'objet de toutes les conversations.

D'après les dernières nouvelles arrivées de Paris, il apparaît que les citoyens allemands coupables de délits relevant directement des forces alliées restent justiciables de cette procédure.

Leur mise en liberté n'entraîne ni l'annulation, ni la suspension de la procédure engagée contre eux par les tribunaux militaires français.

Le « Temps » fait suivre la note relative à la mise en liberté d'Allemands arrêtés en pays rhénans, des commentaires suivants :

« Il résulte des explications officielles que la libération des Allemands détenus pour crimes ou délits commis pendant la guerre dans les régions envahies ne s'applique qu'à ceux qui furent arrêtés postérieurement à la ratification du traité de paix dans les pays rhénans occupés. Ceux-là en effet, d'après l'arrangement spécial aux pays rhénans, dépendent de la juridiction allemande et les condamnations qui pourraient être prononcées contre eux par des tribunaux français, le seront par contumace ».

On déclare, au Ministère de la guerre, que cette mesure a été prise sur l'avis de jurisconsultes alliés, émanation de la conférence de la Paix, et en conformité de l'article 228 du traité de paix et de l'article 3 de l'arrangement concernant l'occupation des territoires rhénans.

Un projet de socialisation progressive

EN TCHECO-SLOVAQUIE

Prague, 8 juin. — Le Conseil central de réorganisation professionnelle social-démocrate de Tchéco-Slovaquie a élaboré un programme de socialisation progressive, qu'il compte soumettre à la délibération du Parlement.

Ce programme tend à assurer la transformation par étapes, des moyens de production privée, en Entreprises d'Etat qui seraient propriétés nationales.

Il prévoit des dispositions destinées à assurer une exploitation bien ordonnée par une répartition régulière des matières premières, en vue de garantir aux entreprises, des possibilités de production suffisante.

Cette exploitation serait confiée à la collectivité, savoir : à l'Etat, aux Communes et à des Commissions.

La socialisation serait réalisée tout d'abord pour les entreprises qui concernent l'extraction du charbon et des minerais, la fabrication du fer brut, des voies ferrées, les moyens de transports aériens, fluviaux et maritimes, les usines de production électrique, les usines à gaz ; suivraient les usines traitant les produits chimiques et pharmaceutiques, établissements de bains et minérales, fabrique de munitions.

On songerait ensuite à socialiser la production du papier, du sucre et de l'alcool, des matériaux de construction.

Le programme social-démocrate exclut de toute socialisation toutes les branches industrielles qui prédominent les petites industries. Enfin, les exploitations rurales dépassant cent hectares seraient, comme les exploitations industrielles, rachetées contre indemnités, exploitées par l'Etat, la Comme ou par une Association.

En Albanie, les Italiens battent en retraite

Rome, 8 juin. — Les journaux annoncent que les insurgés albanais ont occupé des villages de Rostrova et de Selitza, en Albanie. Les garnisons italiennes se sont repliées sur Vallona en emportant tout leur matériel. Un torpilleur mouillé dans les eaux de Vallona a protégé la retraite des Italiens, qui semblent avoir éprouvé quelques pertes.

La Hongrie boycottée

UN APPEL DE LA C. G. T.

Paris, 8 juin. — La C. G. T. vient d'adresser aux fédérations nationales d'industries et aux unions départementales du syndicat un appel les invitant à prendre les dispositions utiles pour assurer, à partir du 20 juin, le boycottage de la Hongrie.

Cet appel dit notamment : Nous appelons toute l'attention des organisations de marins, de cheminots, de dockers, de postiers, pour priver ce pays de toutes communications et de tout ravitaillement. Il est inutile de reproduire ici les raisons qui ont motivé cette décision. Nous comptons que les heureuses dispositions qui ont été prises et qui ont été si heureusement effectives lorsqu'il s'est agi de combattre l'intervention armée en Russie serviront de nouveau avec la même efficacité et apporteront ainsi au prolétariat hongrois, si horriblement persécuté, l'aide qu'il attend du prolétariat international.

ROUBAIX

Bureaux : 39, rue Pauvrée. — Téléphone 9-51

UNE JEUNE FILLE SE SUICIDE

Mlle Marguerite Loncke, à la suite des décès de sa mère et de son fiancé, souffrait de crises fréquentes de neurasthénie et avait maintes fois manifesté l'intention d'en finir avec la vie. Lorsque son père, avec qui elle habitait à Croix, 18, rue Neuve, rentra de son travail, hier à midi, il la trouva pendue.

LES CASQUETTES S'ENVOLENT...

Le nommé René Vletick, 24 ans, ouvrier casquetier, demeurant rue de l'Espérance, 51, a subitement disparu, hier, après avoir volé dix douzaines de casquettes, causant à leur propriétaire, son patron, M. Arthur Bourel, chapelier, rue du Fontenoy, 79, un préjudice de 1.200 fr.

LES BIJOUX AUSSI...

M. Gustave Rombours, demeurant rue Bouchet-de-Perthes, 32, a déposé plainte pour vol commis à son préjudice, au cours d'un déménagement, de deux alliances et d'une paire de boucles d'oreilles en or.

UN ENFANT TAMPONNE PAR UNE AUTO

Le jeune André Choucq, 9 ans, demeurant rue du Gros-Saule, à Roubaix, s'était fait transporter hier, vers 11 heures et demie, par un camion qu'il abandonna en cours de route, sans regarder en arrière. Une automobile arrivait, à allure moyenne, conduite par M. Dassonville-D'Halluin, de Tourcoing. L'enfant fut tamponné. M. Dassonville le releva et le conduisit à la pharmacie Delcroix, où M. le docteur Druesne vint lui donner ses soins.

Le petit blessé, légèrement contusionné d'ailleurs, fut ensuite transporté à son domicile pour le conducteur de l'automobile.

ACCIDENTES ET RETRAITES DE LA VIEILLESSE

Les intéressés sont informés que les certificats de vie n'étant pas rentrés de la Trésorerie Générale en temps utile, ils n'ont pas à se présenter aux perceptions avant le lundi 14 courant.

ALLOCATION AUX ASCENDANTS DE NATIONALITE BELGE

Le député-maire de la ville de Roubaix porte à la connaissance de ses concitoyens qu'il a entretenu M. le Ministre des Pensions de la situation faite aux ascendants belges de militaires morts pour la France et dont les dossiers ont été retournés à la Mairie parce qu'les réclamants étaient de nationalité étrangère.

A la suite de cet entretien, il a reçu de M. le Ministre la réponse dont la teneur suit :

« Monsieur le Député et cher Collègue,

» Vous avez bien voulu me demander si les ascendants belges des militaires morts pour la France ne pourraient être autorisés à bénéficier de la pension accordée aux ascendants français se trouvant dans la même situation.

» J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'aux termes de la législation en viguer, il n'est pas possible d'accorder une pension aux ascendants étrangers des militaires décédés au cours des opérations de guerre, **mais un projet de loi prévoit, en faveur de ces ascendants, les mêmes avantages qu'à nos nationaux.** »

DEUX REPRESENTATIONS EXTRAORDINAIRES AU GRAND THEATRE HIPPODROME

Très prochainement auront lieu au Grand Théâtre Hippodrome de Roubaix, deux représentations extraordinaires données par les artistes du Théâtre de la Porte-Saint-Martin et qui se composeront de la « Dame aux Camélias », la si émouvante pièce d'Alexandre Dumas fils, et « Le Maître de Forges », la belle œuvre de Georges Ohnet.

Nous reviendrons bientôt sur ces deux soirées exceptionnelles.

GALA DE BOXE

Une séance de boxe, organisée par l'Académie des Sports de Roubaix aura lieu, dimanche prochain, à 4 heures, à la brasserie des Orphéonistes, place de la Gare. Elle comprendra cinq grands combats, dont deux en dix rounds, auxquels participeront Leroy et Vandeeruyssen, Vasseur et Lequenne, et trois en six rounds, avec G. Mars et Souris, Boulanger et Libeer, Vanhulle et Maesen.

Places d'avance, 4x, rue du Chemin-de-Fer, aux prix de 10, 5, 3 et 2 francs.

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES. — Arthur Vandenberghe, rue de l'Espérance, 44. — Marcel Allard, rue du Luxembourg, 47. — Pierre Nyhelen, rue Carnot, 1. — Marie-Thérèse Meyerhoffer, rue Nationale, 192. — Jeanne Neuville, rue Cartiers, 121. — Marcel Verkest, rue du Moulin-Tonton, 108. — Jeanne Lahousse, rue de Berkem, 46. — Charles Leclercq, rue des Girondins, 40. — Gabriel Daleux, rue Bus, 29. — Aline Leplat, rue du Dragon, 83. — Roger Vandenhaegem, rue du Tilleul. — Gérard Delporte, rue Saint-Roch, 25. — André Parsy, rue de Roubaix, 25. — Simonne Vandevoorde, rue Nationale, 192. Rachel Wibaut, rue Villas, 72.

DECES. — Frédéric Dutoo, 60 ans, rue de Lille, 121. — Berthe Delepaut, 31 ans, rue du Moulin, 130 — Andrée Mullier, 3 jours, rue du Tilleul, 201. — André Desrumaux, 28 ans, rue Nationale, 122. — Clara Desmettre, 68 ans. — Aimable Lévêque, rue Cavré, 3.

TOURCOING

CONCERT PUBLIC

Donné par l'orphéon « L'Echo de la Frontière »

Jeudi 10 juin, à huit heures et demie, à l'Ecole Nationale de Musique.

Programme : A l'ombre du Drapeau (Paillard). — La Flûte enchantée (Mozart). — Romance, exécutée par M. Pierre Courmont. — Les Châtaigniers (Sourillas). — La Juive (Halévy). — Les Martyrs aux Arènes (Rill).

Etat-Civil

NAISSANCES. — Marie-Thérèse Lalange, rue Lacroix, 201. — Germaine Scam s, rue de Courbet, 19. — Louis Vanderstichelen, rue des Fossés, 66. — Yvonne Platiau, rue de Denain. — Henri Ocman, rue Beaumarchais, 15. — Georges De Wries, rue de la Perche. — Julien Ryslandt, rue Franklin, 10.

DECES. — Gabriel Deniaot, 38 ans, rue des Arts, 42. — Charles Aurep, 50 ans, 38, rue de l'Amiral-Courbet. — René Notteau, 5 ans, rue de l'Epeule, 130. — Adonis Desenfant, 40 ans, rue Roche, 61. — Ernest Dejonge, 8 mois, rue de Tournai. — Marie Duthoit, 25 ans, Parvis Saint-Jean-Baptiste, 9. — Marie George, 70 ans, rue du Vieil-Abreuvoir, 37. — Marie Raffay 69 ans, rue de Tourcoin, 117 ter. — Adèle Jonville, 80 ans, rue Barbieux, 78. — Gustave Defretin, 43 ans, rue Fourcroy, 23.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

L'INSCRIPTION POUR LE CHARBON

L'inscription des secteurs 1, mercredi 9 juin : 2, jeudi 10 ; 3, vendredi 11 ; 4, samedi 12 (cartes roses, de 8 h. 1/2 à 11 h. 1/2, cartes grises, de 2 h. à 4 h. 1/2), aura lieu à la Mairie, cour d'honneur, rez-de-chaussée.

Avoir soin de présente la carte de pain, sur laquelle les nom et adresse devront être inscrits lisiblement.

Toute carte ne remplissant pas ces conditions ne sera pas admise pour l'inscription.

1 personne, 50 kil. ; 2, 3 et 4 personnes, 100 kil. ; 5 et 6 personnes, 150 kil. ; 7 personnes et plus, 200 kil.

Le prix serr de 30 francs les 100 kilos.

CONSULTATION MENSUELLE DES NOURRISSONS. — Il est rappelé que la Consultation des Nourrissons pour le secteur « Makellerie » aura lieu jeudi 10 juin 1920, à quinze heures, à l'Ecole maternelle. — Se munir du livret de famille.

CLASSEMENT DES VOITURES-AUTOS. — Nous rappelons aux propriétaires d'automobiles que leurs voitures devront être présentées devant la commission de classement qui siégera à Roubaix, rue de l'Ouest, près le bureau de l'Octroi, gare du Nord, le vendredi 11 juin, de 2 à 4 heures du soir.

LILLE

Les sacs ne pesaient pas le poids

COURSE MOUVEMENTEE D'UN CAMION DE CHARBON

Sous ce titre, un de nos confrères du soir relate l'information suivante :

Lundi après-midi, vers 15 heures, le quartier Saint-Sauveur était en émoi : place Wicar, deux livreurs de la maison Poncelet, quai du Wault, procédaient à une livraison de charbon, quand un client s'avisa de faire peser l'un des sacs; il manquait 7 kilos; deux sacs, trois sacs, il manquait toujours 7 kilos. La foule s'amassa. On prit à partie les livreurs.

Ceux-ci alors prirent une décision : ils firent faire demi-tour à l'attelage, et rapidement, reprirent la direction du quai du Wault, bousculant même sans ménagement, quelques voitures au passage.

Mais plusieurs personnes les avaient suivis. Place de la République, on requit un agent cycliste. Et finalement, tout le monde se retrouva au chantier, quai du Wault.

Là, les livreurs s'en prirent à leur bascule qui était détraquée. Mais ce fut inutile. Ils durent, sous les huées de ceux qui les avaient suivies, reprendre avec leur camion le chemin du commissariat du 3e arrondissement.

Là, il fut constaté que sur une vingtaine de sacs qui restaient sur la voiture, deux, tout juste pesaient 50 kilos et tous les autres 43.

Procès-verbal a été dressé.

Nous nous faisons un devoir de flétrir comme il convient les faits délictueux de ce genre. Mais notre impartialité nous oblige à dire qu'en l'espèce l'information de notre confrère n'est pas complète et est quelque peu erronnée. Tout se borne, d'après l'enquête, à une négligence de deux ouvriers ivres, ayant omis de vérifier la bascule de la gare Saint-Sauveur, dont la vis du biquet était tombée sous le tablier. La pesée du chargement restant a fait retrouver le manquant total et les trante-quatre clients servis furent dédommagés séance tenante.

FÊTES DE LILLE

Le maire de Lille vient de prendre l'arrêté suivant :

La circulation et le stationnement des chevaux, voitures, tramways, automobiles, vélocipèdes et autres véhicules seront interdits :

Le dimanche 13 juin, à partir de 10 heures, rue Nationale, partie comprise entre la Grand'-Place et le boulevard de la Liberté, pendant la cérémonie du couronnement du buste du chansonnier Desrousseaux.

De 21 heures à 23 heures, Grand'Place, pendant le concert donné par les sociétés lilloises.

Le lundi 14 juin, de 21 à 23 heures, Grand'-Place, pendant le concert donné par les sociétés lilloises.

La grève des Tramways de Roubaix-Tourcoing

EST-CE LA FIN DU CONFLIT ?

Les représentants des deux Compagnies, Mongy et Roubaix-Tourcoing, et ceux des employés, ont eu, hier matin, une entrevue à l'Hôtel de Ville. Les directeurs ont fait de nouvelles propositions aux délégués de leur personnel. Faut-il y voir la cessation prochaine du conflit ? Les délégués se montraient hier assez réservés à ce sujet. Ce matin, à 9 heures, ils transmettront à leurs mandants, réunis au Café Pandore, le résultat de l'entrevue.

LA TOILETTE DE LILLE

On nous écrit :

« Le Conseil municipal, dans sa séance de lundi, s'est occupé de la toilette de Lille. A la veille de l'Exposition et de la venue de nos amis d'Amérique, la chose s'imposait. Notre ville va donc être décrassée et débarbouillée quotidiennement, ce qui ne sera pas du luxe.

Il en coûtera aux contribuables deux millions deux cent mille francs par an.

Malgré la vie chère, on peut s'offrir pour ce prix un certain nombre de balais avec des bras pour les faire marcher.

Nous espérons bien que si les balais ne vont pas comme il faut, l'Adjoint à la Voirie saura se servir du manche. »

Le trafic du charbon

On nous communique de Ruitz (Pas-de-Calais):

Dans la cour de M. Théret Théophile, 33 ans, charretier, on a découvert 2.000 kilos de charbon achetés à des glaneurs de terris.

Ces achats étaient fait, paraît-il, pour le compte de M. Bonis Kléber, demeurant 5, rue Saint-Maurice, à Roubaix.

Une enquête est ouverte pour vérifier les dires de M. Théret qui, en attendant, a été gratifié d'un procès-verbal.

L'ŒIL DE LA POLICE

Dans le courant de la semaine du 29 mai au 4 juin, la police municipale a relevé les contraventions suivantes :

39 à des chauffeurs d'auto pour excès de vitesse, défaut de permis de conduire, de plaque d'identité et de numéro d'ordre ;

21 à des cyclistes pour avoir roulé sur les trottoirs ;

11 pour défaut d'éclairage à des véhicules divers ;

5 pour jet d'ordures sur la voie publique ;

3 pour divagation de chiens ;

4 pour avoir battu des tapis sur la voie publique, et 24 pour fermeture tardive d'estaminet.

Au total : 107 contraventions.

UNE DESESPEREE SE JETTE A L'EAU

Hier, vers six heures du matin, une femme paraissant surexcitée longeait la berge du canal lorsqu'arrivée au pont de la « Poterne », derrière l'abattoir, elle se jeta précipitamment à l'eau.

Des passants qui avaient assisté à cette scène se mirent aussitôt en devoir de retirer de l'eau la malheureuse, qu'ils conduisirent à la machinerie d'épuration des eaux, où M. le docteur Pollet vint lui porter ses soins.

La désespérée déclara se nommer Marie Avez, 58 ans, demeurant à Marquette, route d'Ypres. Elle refusa de faire connaître les causes de sa détermination.

La malheureuse femme, qui semble ne pas jouir de toutes ses facultés mentales, a été admise à l'Hôpital St-Sauveur, où elle fut conduite en voiture d'ambulance.

GARÇON DE CAFE... ET PORTEFEUILLE

Un sieur Théodore Boidin, 35 ans, garçon de café, demeurant 192, rue de Paris, était attablé mardi, dans la matinée, au café Debenne, 40, rue du Prieur. Une jeune femme, Irène Trouillez, 23 ans, habitant Soire-le-Château, et qui se dirigeait vers l'Angleterre, lia conversation avec le garçon de café.

Quelques instants plus tard, cette dernière quittait l'établissement, oubliant de reprendre son portefeuille qu'elle avait déposé près d'elle, sur la table. Le tenancier de l'établissement, aperçevant, quelques minutes après son départ, un portefeuille sur le sol, demanda au garçon de café si ledit portefeuille lui appartenait. Celui-ci répondit affirmativement et ramassa «son» portefeuille. Puis il partit à son tour et revint quelques heures plus tard ! Or, la jeune femme, s'étant aperçue de la disparition de son portefeuille, déposa plainte au commissariat du 3me arrondissement. Boidin fut appréhendé et trouvé en possession du portefeuille, mais vide de son contenu. Interrogé, il dit avoir voulu faire une farce, mais nie s'être approprié les 250 francs que contenait le dit portefeuille. Il est titulaire d'un casier judiciaire. Les explications embrouillées n'ont pu convaincre le commissaire de sa problématique innocence. Il a été déféré au Parquet.

NOS ENFANTS A LA CAMPAGNE, A LA MONTAGNE ET LA MER

Le Bureau municipal d'hygiène de Lille a reçu, de différentes œuvres, des offres qui vont lui permettre de faire profiter un certain nombre de petits Lillois débiles du séjour à la campagne, à la mer et à la montagne.

A la campagne ces enfants iront un peu partout : dans le Centre et l'Ouest, de la France (Cher, Loir-et-Cher, Bièvre, Charente, Bretagne, etc.).

A la mer, ils iront à Bidart, dans les Basses-Pyrénées.

A la montagne, ils iront dans la Haute-Savoie.

Les parents qui, — pour des raisons diverses — n'ont pu envoyer leurs enfants à Camiers, et qui désirent néanmoins les faire bénéficier de quelques semaines de vacances en plein air, sont invités à adresser leur demande au Bureau municipal d'hygiène (Mairie de Lille) avant le 15 juin.

Les enfants doivent être âgés de 5 à 13 ans.

Seuls, seront désignés ceux de ces enfants ayant été reconnus par les médecins-inspecteurs des écoles, lors des visites médicales scolaires, comme étant susceptibles de bénéficier d'un séjour à la campagne, à la mer ou à la montagne ; ou ceux dont la demande sera accompagnée d'un certificat médical donnant une indication analogue.

Comme pour Camiers, les enfants malades ou ceux dans les familles desquels existe une maladie contagieuse, ne pourront être acceptés.

Les départs auront vraisemblablement lieu vers la fin juin et le début de juillet. Les familles des enfants désignés seront averties en temps utile par les soins du Bureau d'hygiène.

PETITES NOUVELLES

LEGUMES A BON COMPTE. — La gendarmerie a surpris les nommés Gobeaux Georges, 18 ans, journalier, rue des Pénitentes, 13 bis, et Caretm Ferdinand, 13 ans, journalier, rue du Gard, 3, au moment où ils venaient de dérober des salades dans les jardins ouvriers situés dans les remparts près des portes Louis XIV.

Procès-verbal a été dressé à leur charge.

PASSERA PAS ! Hier, vers 9 heures 30 du matin, une fourragère chargée de foin voulut s'engouffrer dans la voûte de la porte d'Ypres. Par suite du trop grand chargement du véhicule, ce dernier resta en panne sous la porte et il fallut opérer sur place le déchargement de la voiture.

De ce fait, le service des tramways X et O a été interrompu environ une heure.

ACTE DE PROBITE. — Samedi dernier, s'est présenté au commissariat du 6e arrondissement le jeune Louis Calimez, 12 ans, demeurant rue de Bapaume, 66, qui remit une somme de 96 francs, en billets, qu'il venait de trouver en face de l'Hôpital de la Charité.

La somme trouvée a été réclamée par le sieur Henri Dolvège, demeurant rue Balzac, qui déclara que l'argent provenait du montant de sa semaine.

EMPLOYE INDELICAT. — M. Gros, quincaillier, 20, Grande-Place, avait embauché comme garçon de course lundi vers midi, un jeune homme qui déclara se nommer Henri Jacobs, 18 ans, demeurant rue des Arts.

La gérante de la maison ayant envoyé dans l'après-midi Jacob porter une balance avec une facture acquittée de 24 francs, à La Madeleine, chez M. Cordier, avenue des Fleurs, le garçon de courses n'est plus reparu depuis.

M. Gros a porté plainte entre les mains de M. Lamour, commissaire de police, pour rechercher l'indélicat coursier.

NAISSANCE. — M. Fernand Leroy, secrétaire général de la Reconstitution et Madame Fernand Leroy-Thomas sont heureux de faire part de la naissance de leur fils Claude.

IRASCIBLE POIVROT. — La police a mis en état d'arrestation et déféré au Parquet pour ivresse, outrages et coups à agents et port d'arme prohibée, le nommé Lavoisier Raymond, 22 ans, demeurant rue Degland, cour Malakoff.

Cet individu est déjà titulaire de trois condamnations pour vol.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

SAINT-ANDRE

L'AUTO VOLEE EST RETROUVEE

Nous avons signalé qu'une auto avait été dérobée dans la nuit du 29 au 30 mai, au préjudice de M. Jean Lemaire, dans son garage, situé rue de Lille.

Des inspecteurs de la deuxième brigade mobile, s'étant mis à la recherche du véhicule, viennent de retrouver celui-ci, à Asnières, près de Paris.

M. Benoit, commissaire divisionnaire, en a informé immédiatement le maire de Saint-André.

Dans l'après-midi d'hier, M. Gilbert, juge d'instruction, s'est rendu à la Maison centrale de Loos pour enquêter si les quatre évadés sont bien les auteurs dudit vol.

LAMBERSART

ETAT CIVIL DE LAMBERSART du 16 au 31 mai. — *Naissances.* — Guerbau Louis, rue Bernard, 121. — Desbonnet Fernand, rue de l'Abbé-Desplanque, 55. — Polvin Andrée, rue de Lille, 69. — Dubrulle Louise, rue Béharel, 39. — Musache Robert, cité Jeanne-d'Arc, 4. — Sarrazin Julien, 2, rue Desmazières. — Boone Gilbert, rue de la Carnoy, 52. — Courcol Augustine, rue N.-D., 19. — Bauduin André, rue Kléber, 31. — Courty Malvina, cité Sainte-Anne, 2. — Piteux Irène, cour Tison, 19.

Publications de mariages. — Vanberselaert Jean, sans profession, à Lambersart, et Chrétien Hélène, mécanicienne à Seclin. — Landreux Félix, entrepreneur à Roubaix et Hazebrouck Marguerite, sans profession à Lambersart. — Haelters Fernand, comptable à Lambersart et Derisquebourg Marthe, lingère à Lille. — Pionnier Léon, journalier et Bruyère Marie, bambrocheuse, à Lambersart. — Dubuisson Georges, rattacheur et Delannoy Gabrielle, continueuse à Lambersart. — Chauveheid Valentin, cocher et Hensèle Marguerite, s. p. à Lambersart. — Savasele Gaston, dessinateur à Lambersart et Dutailly Zoé, s. p. à Bruay. — Declercq Jean, chauffeur d'auto et Salaingue Zoelle, couturière à Lambersart. — Turck Hector, propriétaire à Ambleteuse, et Delcourt Marguerite, s. p. à Lambersart. — Tirlemont Henri, blanchisseur et Béhague Marthe, bambrocheuse à Lambersart. — Fourmaux Edmond, boucher à Lille et Vanberselaert Alphonsine, s. p. à Lambersart. — Haeck Marceau, mécanicien à Lambersart et Wiel Marguerite, continueuse à Lille. — Duthoit Georges, reporter photographe à Lambersart et Dessene Alice, s. p. à Lille. — Descamps Gaston, dessinateur à Haubourdin et Gros Marie, s. p. à Lambersart. — Ravau Paul, électricien et Bécue Marie, repasseuse à Lambersart. — Hage Emile, employé au ch. de fer à Lambersart et Spor Marcelle, dévideuse, à Lille. — Vandeville Arsène, marinier et Courty Antoinette, continueuse à Lambersart. — Lecouvre Joseph, journalier à Hasnon et Haeninck Alphonsine, ménagère à Lambersart. — Baratte Jean, secrétaire de la Fédération agricole à Lambersart et Vandenbussche Evelina, s. p. à Pont-à-Marcq. — Barbeau René, pâtissier à Agon (Manche) et Blaecke Raymonde, s. p. à Lambersart.

Décès. — Denis Emélie, 70 ans, ménagère, veuve de Lescaut Henri, rue de Lille, 52. — Hugles Blanche, 35 ans, sans profession, rue Béharel, 84.

LOMME

LES MEFAITS DU PRINTEMPS

« Viens, viens, gentil printemps, viens sourire à nos vingt ans... » dit la chanson.

Oui, mais, tout de même, les amoureux feront bien de se méfier, de se dire qu'en toute chose il faut de la mesure, et de souvenir que « Pandore » veille.

Donc, avant-hier, deux braves gendarmes, tout en faisant un bruit de bottes, de bottes, de bottes, se promenaient tranquillement près du lieu dit : « La Tullerie », à Lomme.

Tout à coup, leur attention, toujours en éveil, fut attirée par une bande gamins qui, immobilisés et muets d'étonnement, semblaient assister à un spectacle des plus intéressants.

« Voir des gosses sagement médusés est toujours signe qu'il se passe quelque chose d'insolite ».

C'est ce que se dirent immédiatement les deux gendarmes. Subséquemment, Pandore et son brigadier s'approchèrent en catimini et arrivèrent juste à point pour constater que deux tourtereaux de la localité se livraient sur l'herbe, à des ébats on ne peut plus répréhensibles.

N'insistons pas davantage sur ce pénible incident, mais relatons que les auteurs du délit, — car il y eut délit, — comparaîtront devant le tribunal correctionnel. Le jeune homme a même été maintenu en état d'arrestation et sa compagne ne bénéficia d'une mise en liberté provisoire que parce qu'elle est mère d'un enfant de trois mois.

HAUBOURDIN

ETAT-CIVIL DU 16 AU 31 MAI. — Naissances. — Pouchant Albert, rue d'Emmerin, 29 ; Hayart Georgette, chemin de Halage, 3 ; Dupuis Roland, rue d'Emmerin, 43 ; Plé Solange, rue de Seclin, 5 ; Savary Rolande, rue Sadi-Carnot, 126 ; Lehieux Yvonne, rue A. Potié, 174 ; Normand André, rue A. Potié, 163 ; Dassonville Yvonne, rue de la Gare, 31 ; Lepage Roger, cité Saint-Georges, 13 ; Wattel Henri, rue de l'Abattoir, 47 ; Corvalski Emile, rue Belle-Vue, 41 ; Thomas Julien, Carrière Choquet, 3 ; Buchet Cécile, cour Vernont, 3 ; Verstraete Jeanne, cour Noire-Dame.

Publication de mariage. — Defives Florimond, entrepreneur à la Chapelle-d'Armentières et Hennebelle Léonie, ménagère, à Haubourdin ; Warnez Ernest, tisseur et Williot Germaine, ménagère, à Haubourdin ; Pottier Georges, contremaître à Haubourdin et Dassonville Marie, ménagère, à Lille ; Lefebvre Léon, cultivateur et Vermeulen Yvonne, sans profession, à Haubourdin ; Buteaux Albert, employé au chemin de fer à Haubourdin et Grave Rachel, ménagère à Loos ; Castelin Henri, ouvrier agricole à Englos et Marcq Marguerite, ménagère, à Haubourdin.

Décès. — Colin Louis, 1 mois, au Bon Pêcheur, 27 ; Pollet Andrée, 7 mois, Allée de Tilleuls ; Cousin Victor, 59 ans, mécanicien, rue A. Potié, 124 ; Wattrelos Edouard, 42 ans, tapissier, rue Sadi-Carnot, 20 ; Thomas Louis, 6 mois, rue de la Gare, 62 ; Cousin Marthe, 2 mois, rue du Bocquignieu, 1 ; Bocrot Joseph, 50 ans, cultivateur, rue d'Emmerin, Steelandt Léopold, sans profession, 39 ans, à l'Hospice.

WAVRIN

A UNE ETRANGERE AU PAYS

Je suis pourtant assez connu dans le pays, pour ne pas passer pour un homme faisant du mal à autrui.

Une personne étrangère au village s'est néanmoins permis, en réunion publique, de me diffamer, disant que j'étais un menteur, conduisant mes camarades au désordre et à la mauvaise vie. Pourtant, cette personne me connaît tout de même bien. Elle sait que je ne prêche sans cesse que le bien-être pour chacun, que je ne réclame qu'une chose : c'est que tout le monde vive en produisant. Ah ! si chacun avait fait son devoir comme j'ai fait le mien, le 16 novembre dernier, nous n'aurions pas le pain aussi cher et aussi mauvais, et le charbon ne serait pas à 30 francs les 100 kilos !

Auguste CRETAL.

RONCHIN

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni le samedi 5 juin, à 20 heures 30, sous la présidence du citoyen A. Delezenne, maire.

Il le Maire est autorisé à passer un marché de gré à gré pour la fourniture des livres scolaires et des livres de prix pour les élèves des écoles communales.

Le marché de gré à gré pour le camionnage du charbon est également autorisé.

Le Conseil vote ensuite le tarif suivant pour le prix des fosses et des exhumations :

Fosses adultes, 9 fr. — Fosses enfants, 4 fr. — Supplément pour fosse profonde, 6 fr. — Exhumation (main-d'œuvre) 15 fr. — Exhumation (vacation) 10 fr. — Travaux de terrassement : le mètre cube, 8 fr. — Transport de terre après fouille : le mètre cube, 5 fr. — Ouverture de caveau, 12 fr.

Un avis favorable est donné à une demande de sursis d'incorporation.

Les demandes de crédits supplémentaires pour l'exercice 1919 sont approuvés.

Une demande d'ouverture de crédits nécessaire pour le fonctionnement des services pour le premier semestre 1920 est votée.

Les crédits supplémentaires et le budget de 1920 du Bureau de Bienfaisance sont approuvés sans observation

Le Conseil décide de demander une avance de 25.000 francs pour équilibrer le budget de 1920.

Lecture est donnée de la lettre de la Compagnie du gaz annonçant une prochaine augmentation du prix de l'éclairage des voies publiques. Cette question sera examinée lorsque la Compagnie aura remis son nouveau barème.

Le Conseil vote une somme de 72 francs pour la location d'une salle ayant servi à faire l'école aux garçons du Grand-Ronchin pendant six mois.

Une somme de 50 francs est allouée à une élève de la commune, suivant les cours de l'école primaire supérieure de Lille.

Un crédit de 100 francs, pour l'achat du buste de Jaurès, à placer dans la salle de la Mairie, est voté à l'unanimité.

Le Conseil se réunit ensuite en comité secret pour l'examen de diverses demandes de secours.

La séance est levée à une heure du matin.

Théâtres Cinémas & Concerts

LE QUINTETTE DE LA GARDE REPUBLICAINE A LILLE

Le concert de gala de l'Olympique Lillois s'annonce comme devant être remarquable.

Le fameux Quintette de la Garde républicaine, que l'on n'avait pas encore entendu depuis le dernier concert du « Pain Mutuel », prêtera son concours à la solennité artistique du samedi 12 juin, à la salle de spectacle.

L'orchestre municipal accompagnera les grands artistes dont les noms suivent : Mme Laute-Brun, cantatrice, premier sujet de l'Opéra, et M. Paul Goffin, premier ténor de l'Opéra.

Quant aux danses anciennes qui seront interprétées par les premiers sujets de l'Opéra, : Mlle Léa Piron et M. Bourdel, leur accompagnateur sera le compositeur parisien, M. Cabaroche qui, en compagnie de Mme Cabaroche, chante des duos pleins de délicatesse et d'humour.

Le concours de M. Brunot, premier comique, sociétaire de la Comédie-Française, est assuré.

La location est ouverte dès à présent :

Chez M. Jouvenaux, 30, rue Nationale, de 1 h. à 3 h., et de 6 h. à 7 h., pour les fauteuils d'orchestre, fauteuils 2e série, balcons de face et de côté.

Chez M. Pruvost, café du Coq Lillois, 109, rue Nationale, de 9 h. à 22 h., pour toutes les autres places.

PRINTANIA
Matinée à 3 h. - Soirée à 8 h.

Palais d'Été
Music-Hall ; Attractions
JUNKA, *de l'Eldorado.*
FOURNIER, *l'hilarant comique*
Les 2 GAUTIER, *célèbres acrobates de l'Empire de Londres*
Dimanche et Jeudi, Matinée à 3 heures

Omnia Pathé
RUE ESQUERMOISE et RUE DE PAS
Tous les soirs, représentation à 8 h. — Tous les jours (sauf le vendredi), matinée à 4 h.

HAZEBROUCK

LE MARCHE DU 7 JUIN

153 blocs de beurre pesant 8.700 kilos vendus de 12 fr. à 13 fr. le kilo ; 1.050 kilos de beurre en pièces de 12 fr. à 14 fr. le kilo.

8.000 œufs vendus de 14 fr. 50 à 15 fr. 50 les 26.

Quantités vendues : pommes de terre vieilles, 150 kilos, au prix de 0 fr. 50 le kilo ; nouvelles, 560 kilos au prix de 1 fr. 25 à 1 fr. 50 le kilo ; volaille (poulets) 325 pièces au prix de 17 à 18 fr. la pièce.

LE FRANC MARCHE DU 7 JUIN

Vaches pleines, 4 de 2.500 à 3.000 fr. ; 2 de 2.000 à 2.500 fr. ; génisses pleines, 6 de 2.000 à 2.300 ; 4 de 1.500 à 2.000 fr. ; mulets, 1 de 1.200 francs.

ETAT CIVIL D'HAZEBROUCK. — *Naissances.* — Mouque Marius, rue des Tisserands. — Haubourdin Andrea, rue du Contour de la Gare, 45. — Roussez Lucien, rue Neuve, 52. — Blondel André, rue d'Aire.

Publications. — Jongeryck Lucien, chef de district au chemin de fer, et Desoutter Germaine, sans profession. — Vaquette Edouard, contrôleur des Postes, et Delemar Berthe, sans profession. — Drolo Moïse, garde sémaphore, et Vandaele Gabrielle, sans profession — Vandaepel Léon, facteur des Postes, et Cocq Adrienne, ménagère. — Webber Siméon, employé au service de la voie, et Buret Yv